

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 20

THE COURTS MODERNIZATION ACT
(VARIOUS ACTS AMENDED)

Moved by the Honourable Mr. Cullen

THAT Clause 42 of the Bill be replaced with the following:

Coming into force

42 This Act comes into force on a day to be fixed by proclamation.

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 20

LOI MODIFIANT DIVERSES LOIS
EN MATIÈRE DE MODERNISATION
DES TRIBUNAUX

Motion de M. le ministre Cullen

Il est proposé que l'article 42 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

42 La présente loi entre en vigueur à la date fixée par proclamation.